

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE SELESTAT-ERSTEIN

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 17 février 2015
Convocation du samedi 7 février 2015**

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

14

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

11

Membres présents : MME : Monique AUBRY, Anne-Marie
BALTHAZARD, Sandra DURAND

MM. Claude GARRE, Patrick BUHL, Michel HISSLER, Sylvain
SCHMITT, Patrick PFEIFFER, Hubert JAEGER, Denis
MESCHBERGER et Clément WENDLING.

Membres excusés

Alain BIEHLER donne procuration à Francis ADRIAN

Armand BAUER donne procuration à Claude GARRE

Anne-Marie BALTHAZARD donne procuration à Sandra DURAND

ORDRE DU JOUR :

- 1) - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2014
- 2) - Compte administratif 2014
- 3) - Compte de gestion du Receveur Municipal
- 4) - Affectation du résultat
- 5) - Epicerie Solidaire (financement du CCAS)
- 6) - CCAS (Participation financière)
- 7) - Contrat espaces verts 2015
- 8) - Désignation titulaire et suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la communauté de Communes du Canton de Villé
- 9) - Divers

1) - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2014

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2014

2) - Compte administratif 2014

L'adjoint Claude GARRE présente au Conseil Municipal le compte administratif arrêté par le Maire pour l'exercice 2014.

Il lui communique également les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil Municipal sous la présidence de l'adjoint Claude GARRE et en l'absence du Maire après en avoir procédé à la vérification des comptes administratifs présentés ainsi que des diverses pièces comptable et

après en avoir délibéré et avoir voté à main levée

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE
RECETTES			
Prévisions budgétaires	288 088,53	307 772,77	
Titres de recettes émis	154 895,55	259 159,67	
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	288 088,53	307 772,77	
Mandats émis	92 952,97	197 421,35	
RESULTAT	61 942,58	61 738,32	123 680,90
RESULTAT REPORTE	- 46 088,53	124 161,30	78 072,77
PART AFFECTEE A INVEST.		46 088,53	
RESULTAT CUMULE	15 854,05	139 811,09	155 665,14
Reste à réaliser - Recettes	46 000,00		
Reste à réaliser - Dépenses	124 000,00		
RESULTAT	- 72 145,95	139 811,09	67 665,14

3) - Compte de gestion du Receveur Municipal

- après s'être fait présenter le Budget Primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014
 - 2 - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) - Affectation du résultat

Après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente :
- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - un excédent d'exploitation : | 139 811, 09 € |
| - un excédent d'investissement : | 15 854, 05 € |
- décide d'affecter ce résultat comme suit :
- | | |
|--|----------------------|
| - C/1068 : Déficit d'investissement : | - 72 145, 95 € |
| <u>Report de fonctionnement :</u> | 139 811, 09 € |

5) - Epicerie Solidaire (financement du CCAS)

Monsieur Le Maire rappelle le fonctionnement qui a été mené par la commission sociale de la communauté de communes du canton de Villé pour créer une épicerie solidaire.

La création de cette association est soutenue par le Conseil Général, des sponsors, des donateurs ainsi qu'une participation des Communes.

Cette participation communale, à l'instar de ce qui se pratique sur d'autres territoires prend la forme d'une subvention à hauteur d' 1 € par habitant.

Monsieur le Maire propose que le CCAS de la commune finance cette participation à partir de 2015.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à main levée
par 14 voix pour et 0 voix contre**

- **prend acte du fonctionnement de l'association et de sa participation financière du CCAS**
- **accorde** une subvention d'1 € par habitant (selon la population légale au 1^{er} janvier de chaque année).
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal du CCAS au compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations.

6) - CCAS (Participation financière)

Monsieur Le Maire propose à ses conseillers que les dépenses relatives aux grands anniversaires des personnes âgées pourraient désormais être impactées sur le Budget communal du CCAS au compte 6232

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à main levée
par 14 voix pour et 0 voix contre**

- **prend acte**
- **donne son accord** pour la participation financière du budget du CCAS pour les dépenses liées aux grands anniversaires.
- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal du CCAS au compte 6232 Fêtes et cérémonies.

7) - Contrat espaces verts 2015

Le Maire fait le point des travaux d'entretien des espaces verts qui ont été réalisés en 2014 par l'entreprise **PAYSAGES CHAVANT**.

- présente et donne lecture du nouveau contrat proposé pour 2015 par l'entreprise **PAYSAGES CHAVANT Alexis de FOUCHY** pour un montant de 9 425 € H.T. ou 11 310 € TTC

Après discussions, le Conseil Municipal

- **approuve** le contrat qui lui a été soumis;
- **autorise le Maire** à signer le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise citée ci-dessus.

8) - Désignation titulaire et suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la communauté de Communes du Canton de Villé

Suite à l'instauration de la FPU au 1^{er} janvier 2015 et en application de l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI) une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être créée à la Communauté des Communes du Canton de Villé. (CCCV)

Cette commission se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs de chaque Commune membre de la CCCV.

Cette commission est appelée à être composée de 11 membres se répartissant comme suit :

Le Président ou le Vice-Président délégué

10 commissaires titulaires

10 commissaires suppléants

Chaque Commune doit désigner une personne titulaire et une personne suppléante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Désigne M. ADRIAN Francis en tant que titulaire

et M. GARRE Claude en tant que suppléant.

9) - Divers :

Ratios promus/promouvables :

Monsieur Le Maire informe ses conseillers qu'un projet de délibération pour un taux de promotion à 100 % pour l'ensemble du personnel a été transmis au Comité Technique Paritaire(CTP).

Commission Bâtiments : Le Maire fait part du suivi de la Commission Bâtiments et plus particulièrement de l'accessibilité de l'église et du cimetière.

Oschterputz : aura lieu le 21 mars 2015 à 8 H du matin toutes les personnes sont concernées

Concert : Un concert aura lieu le 11 avril 2014 à l'Eglise St Jacques avec l'équipe Gamadji Saré

POUR COPIE CONFORME
Thanvillé, le 21 février 2015
Le maire : Francis ADRIAN